© Nyul / Dreamstime

En 2022, 1023 candidates se sont présentées aux examens d'assistante médicale.

Les assistantes médicales et les coordinatrices en médecine ambulatoire

Rapport annuel Le rapport fournit une vue d'ensemble des activités, des tâches et des défis dans le domaine des assistantes médicales et des coordinatrices en médecine ambulatoire pour la période passée sous revue: septembre 2021 à août 2022.

Aisha Ahmed
Dre méd., Présidente des déléguées et délégués cantonaux aux questions des assistantes médicales

Published under the copyright license "Attribution – Non-Commercial – NoDerivatives 4.0". No commercial reuse without permission. See: http://emh.ch/en/services/permissions.html

Après les expériences faites lors de la première année de COVID, la FMH et les associations ont œuvré ensemble pour organiser une procédure de qualification pratique 2022 dans les règles et le respect des directives.

Le plus important projet de cette année a été la préparation puis la tenue de la première procédure de qualification selon la nouvelle ordonnance sur la formation (Orfo). Les groupes d'auteur-e-s de la Commission d'examen pour la procédure de qualification ont consacré beaucoup de temps et d'énergie à l'élaboration des examens pratiques et écrits. En novembre 2021, la formation des cheffes expertes et des chefs experts a eu lieu en collaboration avec la Haute école fédérale en formation professionnelle (HEFP), suivie de celle des expertes et experts aux examens, sur la période s'étalant de fin novembre 2021 à mars 2022. La comme prévu dans tous les cantons. La procédure de qualification s'est déroulée

La répartition des tâches liées à la formation des assistantes médicales et des coordinatrices en médecine ambulatoire est actuellement la suivante:

- Déléguées et délégués des sociétés cantonales de médecine aux questions des assistantes médicales: Dre A. Ahmed, présidente; poste de vice-présidence vacant
- Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité: Dr J. Orellano, président
- Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales: poste de présidence vacant
- Commission de surveillance des cours interentreprises: Dr Carlos Quinto, président; Dr José Orellano, vice-président
- OrTra formation professionnelle des assistantes médicales (odamed): M. Schenk/SVA, présidente; Dr G. Printzen/FMH, vice-président
- Les demandes adressées au Comité central de la FMH par les différents organes sont présentées par le Dr Carlos Quinto, membre du Comité central de la FMH et responsable du département Santé publique et professions de la santé.
- Centre de compétences des assistantes médicales à la FMH: Mesdames Annik Rüedi et Chiwith Baumberger

Le Centre de compétences des assistantes médicales, composé des personnes susmentionnées, se réunit à intervalles réguliers, soit environ toutes les 6 à 8 semaines, pour discuter des questions en cours et des projets actuels lors d'une séance virtuelle. Lors de ces séances, nous sommes épaulés par Barbara Weil, cheffe de la division Santé publique et professions de la santé de la FMH et Nils Graf, juriste au Service juridique de la FMH.

Lors de la dernière assemblée, un échange animé a eu lieu après la partie officielle, dans le cadre d'un «World Café». Cette possibilité doit être maintenue à l'avenir pour permettre des échanges constructifs.

La suggestion de varier le lieu de l'assemblée d'une fois à l'autre n'a pas encore pu être mise en œuvre cette année pour des raisons d'organisation.

Pendant l'année en cours, il a en revanche déjà été possible de répondre au souhait d'obtenir davantage d'informations; les déléguées et délégués des sociétés cantonales de médecine aux questions des assistantes médicales ont reçu des informations sur les thèmes suivants:

- Radioprotection et informations sur les compétences professionnelles D
- Documents relatifs aux entretiens d'évaluation
- Modèle de contrat de travail et conditions-cadres

Des thèmes tels que la reprise d'activité / la reconversion / les départs de la profession ont été abordés en collaboration avec l'Association suisse alémanique des assistantes médicales (SVA) et l'Association romande des assistantes médicales (ARAM) et sont encore en cours de traitement. Des recherches sont en cours pour trouver des solutions afin d'augmenter le nombre d'assistantes médicales qualifiées. Les approches les plus diverses sont discutées à cet effet, comme par exemple une deuxième voie de formation pour les assistantes médicales.

Les déléguées et délégués cantonaux sont appelés à coopérer avec les différentes institutions de leur canton, à encourager la création de places d'apprentissage ainsi qu'à montrer et à augmenter l'attractivité de la profession afin de réduire les départs d'assistantes médicales vers d'autres professions.

La collaboration active avec les déléguées et délégués cantonaux est une préoccupation majeure du Centre de compétences pour les assistantes médicales. Les délégations cantonales constituent une interface importante entre les sociétés cantonales de médecine et la FMH. Leurs suggestions et réactions ainsi que leur soutien dans la mise en œuvre des recommandations dans leurs cantons respectifs sont indispensables et très appréciés.

Au cours de l'année sous revue, un nouveau modèle de contrat de travail avec des conditions-cadres pour les assistantes médicales et les coordinatrices en médecine ambulatoire a été élaboré en collaboration avec les associations SVA et ARAM et publié sur le site internet AMSuisse.ch. En outre, le règlement des cours interentreprises (CIE) a été révisé et adapté à la nouvelle Orfo.

Les rapports suivants résument les activités menées dans les commissions mentionnées ci-dessus.

Commission suisse pour le développement de la profession et la qualité

La période sous revue a également été fortement marquée par la pandémie de COVID-19. Néanmoins, il était essentiel que les discussions, la coordination et les décisions aient lieu en équipe.

Les membres de la commission n'ayant pas pu se rencontrer physiquement, la réunion a dû avoir lieu en novembre 2021 par vidéoconférence et une réunion physique n'a pu être organisée qu'en avril 2022.

Plusieurs adaptations ont dû être faites pour la procédure de qualification 2022 afin que les compétences professionnelles puissent être évaluées de manière pertinente.

Selon la commission d'examen, des adaptations supplémentaires concernant les détails des examens ont pu être apportées dans le cadre des cours d'expertes et experts en chef et d'expertes et experts aux examens, en collaboration avec l'HEFP.

Les dispositions d'exécution pour la validation des acquis de l'expérience ont pu être adaptées avec le canton de Zurich et sont entrées en vigueur. La procédure de validation est en cours d'évaluation auprès des associations ARAM, SVA et FMH.

Un grand merci à l'ARAM et la SVA pour la bonne collaboration.

(Dr méd. José Orellano)

Formation complémentaire: rapport de l'OrTra, formation professionnelle des assistantes médicales (odamed)

L'assemblée générale de l'odamed a eu lieu le 7 juin 2021 sous la direction de Marianne Schenk (SVA), présidente, et a traité les points statutaires à l'ordre du jour.

Le comité était composé de:

- Marianne Schenk (SVA, présidente), Dr méd. Gert Printzen (FMH, vice-président), Marie-Paule Fauchère (ARAM, membre), Fabienne Gross (SVMB, membre) et Dr méd. Sébastien Jotterand (MFE, membre).

La commission en charge de l'assurance qualité était composée de:

- Dr méd. Claude Breitenstein (FMH), Antonella Fransioli (écoles publiques), Christoph

Published under the copyright license "Attribution – Non-Commercial – NoDerivatives 4.0". No commercial reuse without permission. See: http://emh.ch/en/services/permissions.html

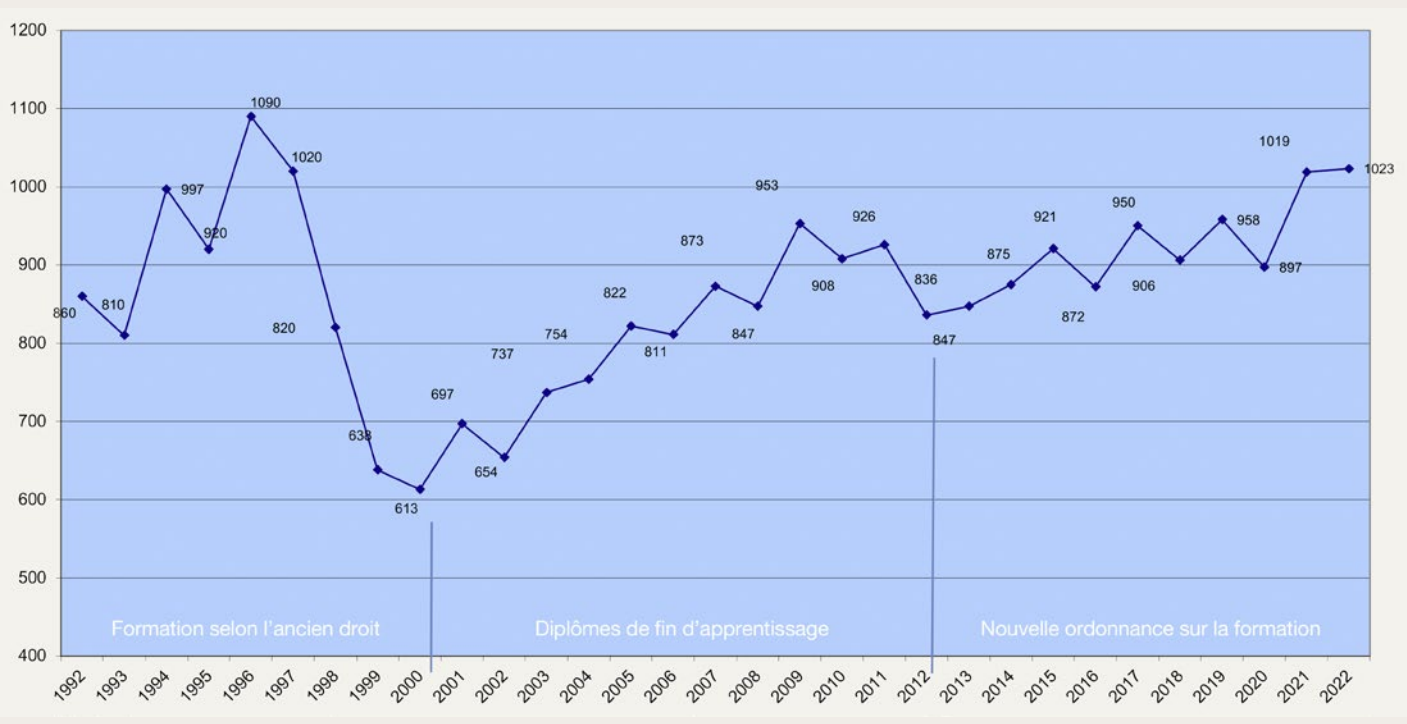

Haenssler (SVMB), Anne Jacquier-Delaloye (conseillère en orientation), Aurore Lambercier (ARAM), Dr méd. José Orellano (FMH), Marianne Schenk (SVA), Clemens Simpson (conseiller en orientation) et Noveline Stoffel (SVA). La commission était dirigée par les coprésidents José Orellano et Clemens Simpson.

À la fin de cette période de référence, c'est-à-dire lors de l'assemblée générale extraordinaire, ont en outre eu lieu de nouvelles élections, qui ont confirmé les membres du comité.

Nouvelle composition (à l'unanimité)

- Le Dr méd. Gert Printzen (FMH) occupe le poste de président de l'odamed (Marianne Schenk a démissionné et occupe désormais un poste au sein du secrétariat)
- et la vice-présidence est assurée par Adeline Bach (SVA).

Finances:

- Les finances de l'odamed sont assurées et la mise en œuvre du cursus de formation complémentaire se poursuit avec succès.
- L'odamed a enregistré une perte de 64 100 francs au cours de l'année de référence.
- Les fonds propres s'élevaient à 173 000 francs à la fin 2021.

Sessions d'examen

- Au cours de l'année sous revue, deux sessions d'examen, la 13e et la 14e, ont eu lieu sur le site de Zurich.
- En novembre 2021, 146 candidates se sont présentées (dont 39 ont échoué); 62 en orientation clinique et 84 en orientation gestion; réussite 107 ≈ 73%.
- En juin 2022, 155 candidates se sont présentées (dont 52 ont échoué); 70 en orientation clinique et 85 en orientation gestion; réussite 103 ≈ 66%.
- Le nombre de candidates dans l'orientation gestion est toujours largement prédominant.
- Les candidates des régions francophone et italophone sont toujours relativement peu nombreuses.
- Entre 2015 et 2021, un total réjouissant de 991 brevets ont pu être délivrés.
- La subvention partielle de la Confédération ayant été supprimée, la cérémonie de remise des diplômes n'a malheureusement pas eu lieu.

Le nombre de candidates ayant tendance à augmenter, les besoins en expertes et experts vont continuer de croître.

- Il est désormais possible de constituer des équipes qui sont dans l'idéal composées de deux personnes, à savoir d'un ou une médecin et d'une coordinatrice en médecine ambulatoire. Ainsi, les candidates peuvent se voir attribuer une experte active en tant que coordinatrice dans leur orientation choisie.
- Les expertes et experts suivent initialement une formation d'une journée au début de leur mission et sont convoqués à des réunions d'échange d'expérience au cours des années suivantes.
- Lors de ces réunions, ce sont surtout les enseignements tirés des visites d'évaluation des examens qui sont communiqués.
- Les résultats des visites d'évaluation montrent que le travail engagé par les expertes et les experts dans la réalisation des épreuves est en grande majorité de bonne qualité.
- Cela est confirmé par le nombre relativement faible de recours, 2 à 3 par examen, pour jusqu'à 30 décisions d'examen négatives émises par la commission en charge de l'assurance qualité lors de chaque session.

Les décisions sur recours du Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) ont jusqu'à présent été en grande majorité favorables à l'odamed.

La commission en charge de l'assurance qualité aborde les thèmes suivants: l'organisation des examens, l'évaluation, l'admission aux examens, le dépôt des résultats des examens et l'accréditation des prestataires de formation et des modules.

Elle continue à s'occuper des travaux préparatoires en vue de la révision partielle du règlement d'examen et se concentre en outre sur la qualité de la formation des prestataires de modules, qui n'est pas toujours satisfaisante. Elle procédera dans ce but à un audit au niveau de l'enseignement et des examens. Malheureusement, un poste de représentant-e au sein de la commission, réservé à la FMH, reste vacant; c'est pourquoi nous réitérons ici notre appel et demandons aux personnes intéressées de s'annoncer au secrétariat.

Le nombre croissant de dossiers d'examen à traiter et les exigences toujours plus grandes en matière de logistique lors des sessions d'examen

Published under the copyright license "Attribution – Non-Commercial – NoDerivatives 4.0". No commercial reuse without permission. See: http://emh.ch/en/services/permissions.html

augmentent la charge de travail du secrétariat.

En tant que président de l'OrTra, l'organisation pour la formation professionnelle des assistantes médicales, j'adresse mes sincères remerciements à tous mes collègues du comité, de la commission en charge de l'assurance qualité et de l'équipe d'expert-e-s, ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs engagés dans la direction, pour leur engagement constant et dévoué en faveur de la profession. Je tiens à remercier tout particulièrement notre directeur Bruno Gutknecht et à rendre hommage à son inlassable engagement!
(Dr méd. Gert Printzen)

Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales

En mettant sur pied une procédure de qualification numérique dans le domaine des connaissances professionnelles selon la nouvelle Orfo 2019, la Commission d'examen pour la procédure de qualification des assistantes médicales a relevé un défi innovant avec le plus grand engagement et franchi avec élan le «pas du numérique» afin de mettre en place un examen uniforme à l'échelle nationale. Notre chef de projet, Richard Münger d'elern GmbH, était prêt à intervenir à tout moment et a permis de régler les problèmes de toute nature. Je lui adresse donc mes remerciements les plus sincères pour son précieux soutien à tous les groupes d'auteur-e-s, et pas uniquement!

Comme nous l'avions déjà fait remarquer dans le rapport de l'année dernière, le nouveau concept d'examen est innovant et permet aux cantons de proposer les procédures de qualification aussi bien sur place qu'à distance. L'acceptation a été bonne et la majorité des examens ont eu lieu sous forme numérique (près de 80%).

La mise en œuvre et le travail avec la nouvelle Orfo axée sur les compétences professionnelles ont révélé quelques points faibles des dispositions d'exécution qui ont toutefois pu être résolus.

En particulier, la structure complexe des travaux pratiques prescrits (TPP) selon la nouvelle Orfo a nécessité tout le savoir et le savoir-faire des spécialistes impliqués dans l'élaboration des tâches pratiques nécessaires aux examens.

Pour la procédure de qualification 2022, environ 1023 personnes remplissaient les exigences pour se présenter.

Le nombre de personnes ayant passé les examens a ainsi augmenté par rapport à 2021 (1023 contre 1019).

L'aperçu général des notes montre que les personnes ayant obtenu un résultat insuffisant étaient légèrement plus nombreuses qu'en 2021 (76 = 7,4 % contre 75 = 7,4%).

De même, la nouveauté depuis 2022 est que les connaissances professionnelles sont éliminatoires. Le nombre de personnes concernées par cette note éliminatoire selon les listes de notes finalisées des examens effectués à distance est de 20 sur 812 candidates «numériques», ce qui correspond à un pourcentage de 2,5%.

Comme prévu, il est désormais possible de regrouper les résultats numériques des examens dans une vue d'ensemble, la saisie numérique accélérant énormément ce travail.

Néanmoins, au cours de la période d'examen écoulée, la charge de travail engagée afin de générer la procédure de qualification sous sa nouvelle forme a été considérable et n'a pu être possible que grâce à l'engagement de chacune et de chacun.

Je remercie une fois de plus toutes les personnes impliquées pour leur engagement!

Formation des assistantes médicales

En 2022, 1023 candidates se sont présentées aux examens d'assistante médicale. Parmi elles, 76 candidates (7,4%) n'ont hélas pas réussi les examens.

Outre la problématique liée à la pandémie de COVID-19, nous nous sommes attelés au thème de la «première procédure de qualification selon la nouvelle Orfo». Répondre aux questions, prendre en compte les demandes légitimes, gérer les revendications et les critiques les plus diverses a pris beaucoup de temps. Les personnes en apprentissage, les écoles, les centres CIE et les entreprises formatrices ont donc été fortement sollicités cette année encore et ont fait preuve d'une grande flexibilité. Le fonctionnement des écoles et des CIE a pu être maintenu avec des cours en présentiel, et le recours plus important aux nouvelles technologies a été maîtrisé avec brio.

Échange d'expériences entre écoles

Le 28 avril 2022, le Centre de compétences pour les assistantes médicales de la FMH a invité pour la première fois les écoles et les centres CIE à un échange d'expériences. Sur un total de 33 écoles, 26 ont participé. Un «World Café» a été organisé, au cours duquel différents thèmes relatifs à la mise en œuvre de la nouvelle Orfo ont été discutés avec élan et engagement. À la suite de cet échange, le Centre de compétences pour les assistantes médicales va chercher, en collaboration avec l'HEFP, des modalités de mise en œuvre du catalogue de prestations permettant d'améliorer encore la qualité de la formation. On a pu constater que, dans les écoles, la mise en œuvre de la nouvelle Orfo s'est bien déroulée grâce à la longue expérience des enseignantes et enseignants du domaine des connaissances professionnelles et des formatrices et formateurs CIE expérimentés. Un nouvel échange d'expériences est souhaité et prévu.

Office de conciliation

Durant la période sous revue, aucune nouvelle demande de conciliation n'a été déposée auprès d'A. Kummer, avocat et notaire, chargé des conciliations pour la Suisse alémanique, et aucune affaire n'est en cours.

En conclusion

Je remercie toutes celles et ceux qui s'investissent au quotidien en faveur des assistantes médicales et des coordinatrices en médecine ambulatoire. Pour mener leur activité, les médecins ont besoin d'avoir à leurs côtés des assistantes médicales et coordinatrices en médecine ambulatoire compétentes et engagées. Il faut promouvoir ces métiers; de plus, leur travail doit être reconnu et correctement rémunéré. Je tiens à remercier les responsables des commissions, les déléguées et délégués, les cabinets formateurs, les formatrices et formateurs, les enseignantes et enseignants des écoles professionnelles et les associations professionnelles. Je remercie en particulier Mesdames Annik Rüedi et Chiwith Baumberger, qui dirigent le secrétariat du Centre de compétences des assistantes médicales avec beaucoup de motivation et un fort engagement.
(Dr méd. Gert Printzen)

Correspondance
Dre méd. Aisha Ahmed
mpa[at]fmh.ch

Published under the copyright license "Attribution – Non-Commercial – NoDerivatives 4.0". No commercial reuse without permission. See: http://emh.ch/en/services/permissions.html